



# Études et Résultats

N° 665 • octobre 2008

## Les prestations de protection sociale en 2007

Le montant des prestations de protection sociale versées aux ménages en 2007 s'élève à 549,6 milliards d'euros, soit 29,0% du PIB. Avec une progression de 3,9% en valeur et de 1,8% en euros constants, ces prestations évoluent à un rythme très proche de celui de 2006 (+4,0% en valeur). Comme en 2006, les prestations du risque vieillesse-survie, qui représentent la part la plus importante de l'ensemble des prestations (44,9% en 2007), sont les plus dynamiques (+5,5% après +5,6% en 2006). Les prestations du risque santé ont progressé un peu plus fortement en 2007 (+4,2% après +4,0% en 2006). À l'inverse, dans un contexte d'amélioration de la situation sur le marché du travail, les dépenses relatives au risque emploi accentuent leur diminution entamée en 2006 et celles relatives au risque pauvreté-exclusion ralentissent nettement. Les prestations du risque maternité-famille ralentissent également, en raison notamment de naissances un peu moins nombreuses qu'en 2006.

Alexandre BOURGEOIS et Michel DUÉE

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

**E**N 2007, le montant des prestations de protection sociale<sup>1</sup> reçues par les ménages s'élève à 549,6 milliards d'euros, en progression de 3,9 % en valeur par rapport à 2006 (tableau 1). Leur part dans le PIB – ratio habituellement dénommé «taux de redistribution sociale» – atteint 29,0%, en léger retrait pour la deuxième année consécutive. En près de vingt-cinq ans, ce ratio a toutefois connu une très forte progression : il est ainsi passé de 24,5% en 1981, à 25,8% en 1990 et à 27,7% en 2000, pour atteindre 29,5% en 2005 (graphique 1). Entre 2000 et 2005, ce ratio a notamment connu une hausse constante en raison, d'une part, d'une croissance économique peu dynamique et, d'autre part, de la croissance prononcée des dépenses de protection sociale au cours de la même période. En 2007, comme en 2006, la croissance économique a été plus soutenue (+4,7 % en valeur en 2006 et 2007 après +3,7% en moyenne de 2000 à 2005) et les dépenses de protection sociale ont ralenti (+4,0 % en valeur en 2006 et +3,9 % en 2007, après +5,0 % en moyenne de 2000 à 2005), ce qui explique que le taux de redistribution sociale soit en diminution depuis deux ans.

Les prestations de protection sociale progressent en 2007 à un rythme très proche de celui de l'année précédente (+3,9 % après +4,0%). Comme en 2006, les prestations versées au titre de la vieillesse et de la survie, qui représentent la part la plus importante des dépenses de protection sociale (44,9% en 2007), sont les plus dynamiques : 5,5 % en 2007 après +5,6% en 2006. Cette progression toujours soutenue est due à la montée en charge du dispositif «retraite anticipée pour carrière longue» créé par la loi du 21 août 2003, ainsi qu'à l'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations nombreuses d'après-guerre. À l'inverse, la baisse des dépenses liées au chômage et à la perte d'emploi s'accroît en 2007, sous l'effet de l'amélioration du marché du travail et de la stabilité de la proportion de demandeurs d'emploi indemnisés ; cette baisse est particulièrement marquée pour les indemnités de chômage versées par l'UNEDIC (-6,9 % en 2007 après -8,0 % en 2006).

Les développements qui suivent approfondissent cette analyse pour les diverses catégories de prestations de protection sociale (encadrés 1 et 2). Leurs taux d'évolution seront exprimés majoritairement en euros courants ; lorsque les évolutions sont exprimées en euros constants, le déflateur utilisé est l'évolution des prix de la dépense de consommation des ménages des Comptes nationaux (+2,0 % en 2007, après +2,2 % en 2006).

### Une progression un peu plus rapide des prestations maladie en 2007

Les prestations liées au risque *santé* représentent 195,3 milliards d'euros en 2007, soit 35,5 % de l'ensemble des prestations de protection sociale, et 10,3 % du PIB (graphique 2). En leur sein, les prestations de *maladie* progressent de 4,1 % (graphique 3 et tableau 1), ce qui marque une légère accélération par rapport à 2006 (3,7%), mais reste inférieur au rythme moyen observé depuis le début de la décennie (+5,4 % par an). Les soins de santé, qui représentent plus de 90 % de ces prestations, progressent de 4,2 % contre 4,0 % en 2006 et 4,3 % en 2005. Cette accélération concerne également l'évolution de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) retracée dans les comptes nationaux de la santé (+4,7% en valeur en 2007, après +3,5 % en 2006) dont le champ est plus large. Celui-ci inclut aussi les dépenses de santé qui restent directement à la charge des ménages, ainsi que celles prises en charge par les assurances privées<sup>2</sup>. La variation des prix de la CSBM reste faible et proche de celle de 2006 (+1,0 % après +0,8%). Comme en 2006, les prix de la CSBM sont freinés par la diminution des prix des médicaments (-2,5% après -3,7%), conséquence de la progression des génériques sur le marché du médicament et des baisses de prix d'un certain nombre de spécialités. L'accélération de l'évolution en valeur de la CSBM s'explique donc essentiellement par celle des volumes (+3,7 % en 2007 après +2,7%) qui retrouve un rythme de progression équivalent à celui de 2004 (+3,6 %) après deux années de ralentissement. Dans les

1. Les prestations de protection sociale comprennent les prestations sociales et les prestations de services sociaux. Les prestations sociales correspondent aux transferts financiers perçus à titre individuel par les ménages (aux versements en espèces et aux versements en nature – remboursement de dépenses engagées directement ou prises en charge par un tiers –) ; les prestations de services sociaux correspondent aux dotations ou subventions versées globalement à des établissements publics ou à des organismes en contrepartie des services qu'ils assurent à titre gratuit ou quasi gratuit (par exemple l'hôpital public).

2. Ces dépenses ne sont pas prises en compte dans les comptes de la protection sociale (cf. encadré 1)

■ TABLEAU 1

## Taux de croissance des prestations de protection sociale

Évolutions en %

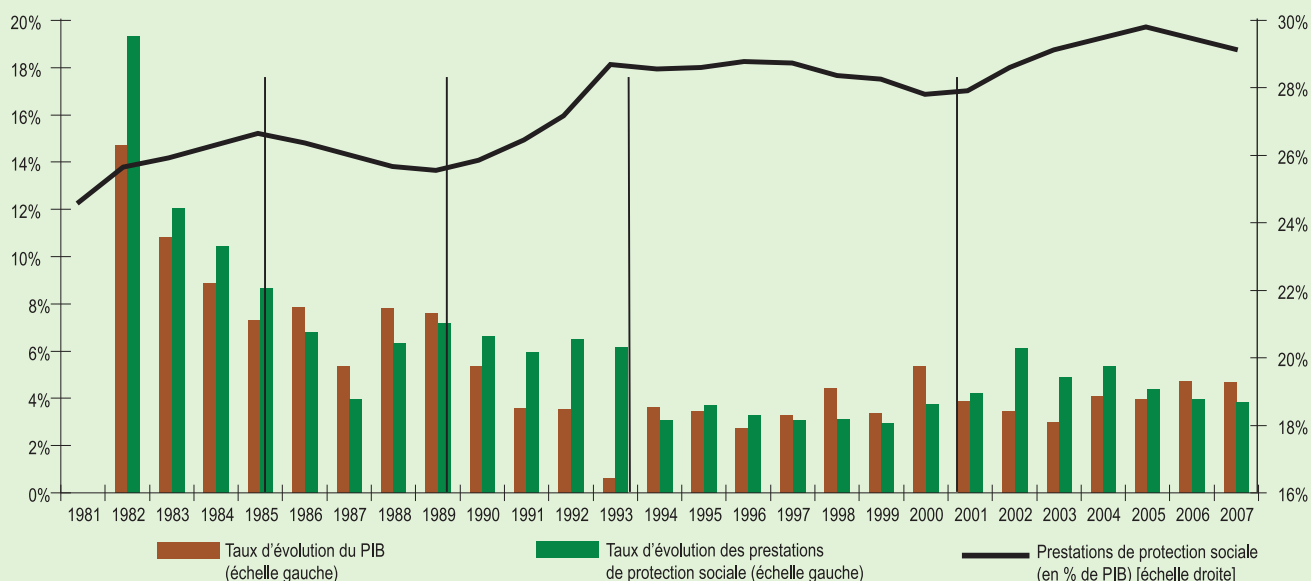
	2001/2000	2002/2001	2003/2002	2004/2003	2005/2004	2006/2005	2007/2006	Montants 2007 en millions d'euros courants
<b>Santé</b>	<b>5,4</b>	<b>7,2</b>	<b>5,6</b>	<b>6,1</b>	<b>4,7</b>	<b>4,0</b>	<b>4,2</b>	<b>195 347</b>
<b>Maladie</b>	<b>5,5</b>	<b>6,9</b>	<b>6,2</b>	<b>6,5</b>	<b>4,6</b>	<b>3,7</b>	<b>4,1</b>	<b>158 108</b>
dont : prestations en espèces	9,1	10,5	4,2	3,4	6,1	-1,1	1,8	10 734
soins de santé (1)	5,3	6,6	6,4	6,5	4,3	4,0	4,2	146 309
<b>Invalidité</b>	<b>6,2</b>	<b>7,6</b>	<b>2,8</b>	<b>4,6</b>	<b>5,9</b>	<b>6,0</b>	<b>4,6</b>	<b>28 488</b>
dont : pensions et garantie de ressources	7,2	7,0	4,7	2,8	4,6	4,5	2,0	10 669
compensation de charges (y compris AAH)	4,6	5,6	3,0	3,4	7,9	5,2	4,5	7 179
action sociale	6,5	10,0	0,5	7,8	6,1	8,4	7,3	10 535
<b>Accidents du travail</b>	<b>0,7</b>	<b>10,7</b>	<b>4,3</b>	<b>3,3</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>5,9</b>	<b>8 751</b>
dont : indemnités journalières	9,3	12,9	6,1	1,4	3,3	1,5	5,5	2 723
<b>Vieillesse-survie</b>	<b>4,2</b>	<b>4,9</b>	<b>4,2</b>	<b>5,3</b>	<b>4,3</b>	<b>5,6</b>	<b>5,5</b>	<b>246 949</b>
<b>Vieillesse</b>	<b>4,5</b>	<b>5,1</b>	<b>4,5</b>	<b>5,6</b>	<b>4,5</b>	<b>5,6</b>	<b>5,7</b>	<b>210 759</b>
dont : pensions de base	4,5	4,0	4,0	4,9	3,6	5,5	5,9	146 358
pensions complémentaires	4,3	3,7	4,3	5,4	6,8	5,6	5,3	49 812
APA			73,0	13,3	9,2	6,9	8,9	4 619
minimum vieillesse	-0,5	-6,9	-0,2	1,9	2,8	3,8	-2,5	2 263
<b>Survie</b>	<b>2,9</b>	<b>4,1</b>	<b>2,5</b>	<b>3,8</b>	<b>3,6</b>	<b>5,2</b>	<b>4,3</b>	<b>36 190</b>
dont : pensions de réversion	2,4	3,4	2,8	4,1	3,7	6,2	4,4	32 156
<b>Maternité-famille</b>	<b>2,4</b>	<b>3,3</b>	<b>2,7</b>	<b>5,0</b>	<b>5,5</b>	<b>4,5</b>	<b>3,7</b>	<b>50 303</b>
<b>Maternité</b>	<b>3,0</b>	<b>8,5</b>	<b>3,1</b>	<b>2,0</b>	<b>2,8</b>	<b>6,6</b>	<b>2,1</b>	<b>6 670</b>
<b>Famille</b>	<b>2,3</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>	<b>5,4</b>	<b>6,0</b>	<b>4,1</b>	<b>3,9</b>	<b>43 633</b>
dont : allocations familiales	1,2	1,5	1,7	2,2	2,2	1,4	1,5	12 300
autres prestations familiales	1,6	3,5	0,9	4,2	7,1	4,8	3,6	21 858
action sociale - aide sociale	6,8	1,6	9,3	14,5	9,2	6,4	8,3	9 475
<b>Emploi</b>	<b>2,9</b>	<b>12,4</b>	<b>10,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>	<b>-5,8</b>	<b>-6,3</b>	<b>34 337</b>
<b>Insertion et réinsertion professionnelle</b>	<b>-3,6</b>	<b>-12,1</b>	<b>-1,5</b>	<b>0,6</b>	<b>-11,9</b>	<b>-9,0</b>	<b>5,3</b>	<b>2 034</b>
<b>Chômage</b>	<b>3,7</b>	<b>14,9</b>	<b>11,1</b>	<b>2,9</b>	<b>3,9</b>	<b>-5,6</b>	<b>-7,0</b>	<b>32 303</b>
dont : indemnités de chômage	5,8	24,7	16,2	4,0	-1,2	-6,6	-5,9	23 695
préretraites	-1,6	-15,9	-10,9	-9,0	-11,1	-8,9	-13,8	2 200
<b>Logement</b>	<b>1,7</b>	<b>4,9</b>	<b>-0,4</b>	<b>3,7</b>	<b>-0,5</b>	<b>2,3</b>	<b>0,6</b>	<b>14 234</b>
<b>Pauvreté-exclusion</b>	<b>1,2</b>	<b>6,6</b>	<b>5,5</b>	<b>8,4</b>	<b>7,3</b>	<b>5,3</b>	<b>0,4</b>	<b>8 445</b>
dont revenu minimum d'insertion (RMI)	-0,2	6,6	9,7	6,5	7,4	5,6	-2,0	6 351
<b>Total des prestations</b>	<b>4,2</b>	<b>6,1</b>	<b>4,9</b>	<b>5,4</b>	<b>4,4</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>	<b>549 615</b>

(1) Y compris CMU complémentaire.

Sources • DREES, Comptes de la protection sociale.

■ GRAPHIQUE 1

## Taux de croissance du PIB et des prestations de protection sociale (en euros courants) et part des prestations dans le PIB



Sources • DREES, Comptes de la protection sociale.

comptes de la protection sociale, les prestations maladie incluent les indemnités journalières du risque maladie, qui se montent à 9,9 milliards d'euros, soit une progression de 0,9%, après une baisse de -1,2% en 2006; cette progression est imputable en partie au dynamisme des créations d'emploi de 2006, puis de 2007. S'y ajoutent également d'autres prestations en espèces, notamment celles versées aux personnes atteintes de maladies liées à l'exposition à l'amiante par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA), qui s'élèvent en 2007 à 420 millions d'euros.

Les prestations afférentes au risque *invalidité* représentent 28,5 milliards d'euros en 2007; leur progression décélère tout en conservant un rythme élevé (+4,6 %, après +6,0% en 2006 et +5,9% en 2005). La moindre progression de 2007 s'explique notamment par celle des rentes d'invalidité (+3,1 % après +5,6% en 2006), ainsi que de l'allocation aux adultes handicapés (AAH, +2,3% après +3,9% en 2006). La garantie de ressources pour les travailleurs handicapés voit son rythme de croissance décélérer également, et les

pensions militaires d'invalidité poursuivent leur diminution (-5,0% en 2007). À l'inverse, les prestations de nature médico-sociale continuent à progresser à un rythme soutenu (+7,8 % après 6,8% en 2006). Les prestations du risque invalidité avaient fortement progressé en 2005 et 2006 suite à la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », avec notamment la réforme des compléments de l'AAH et la création de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'année 2007 est encore marquée par la montée en charge de cette nouvelle prestation qui a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP): les montants versés au titre de la PCH et de l'ACTP progressent ainsi de plus de 15% en 2007, après +14% en 2006. En 2007 est également entré en vigueur le dispositif permettant aux allocataires bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du Fonds spécial d'invalidité (FSI) de percevoir les deux compléments d'AAH (complément de ressources personnes handicapées – CRPH, et majoration pour

la vie autonome – MVA); on compte 860 bénéficiaires de ce nouveau dispositif au 31 décembre 2007.

Les prestations afférentes au risque *accidents du travail* atteignent 8,7 milliards d'euros en 2007, en accélération par rapport à 2006 (+5,9 % après +2,8%). Les rentes d'accidents du travail progressent vivement (+6,0 %). Il en va de même pour les indemnités journalières d'accidents du travail (+5,5 %), après trois années de croissance modérée; comme les indemnités du risque maladie, les indemnités journalières d'accidents du travail sont en effet tirées à la hausse par la reprise de l'emploi amorcée en 2006. À l'inverse, la croissance des allocations versées par le Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (FCAATA) continue de ralentir (+4,9 %, après +11 % en 2006 et +22 % en 2005), traduisant la fin de la montée en charge de ce système spécifique de préretraite.

### **Progression toujours soutenue des prestations vieillesse-survie**

En 2007, les prestations relatives aux risques *vieillesse-survie* atteignent

## ■ ENCADRÉ 1

### **Méthodologie**

Le principal poste de dépense du compte satellite de la protection sociale est constitué des prestations de protection sociale. Celles-ci comprennent les prestations sociales, versées à titre individuel aux ménages, et les prestations de services sociaux, qui sont des subventions non individualisables versées à des organismes fournissant des services en rapport avec un risque de la protection sociale. La principale prestation de services sociaux est la dotation globale versée aux établissements hospitaliers publics ou privés participant au service public hospitalier.

Au sein des comptes de la protection sociale, les prestations sont décomptées au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire en droits constatés et sur l'ensemble du territoire national, départements d'outre-mer compris.

Le champ est plus large que celui des comptes de la Sécurité sociale car il s'étend à l'ensemble des régimes d'assurance sociale (et comprend notamment le régime d'indemnisation du chômage) ainsi qu'aux interventions des administrations publiques centrales et locales, à la protection sociale extralégale fournie par les employeurs, aux régimes complémentaires facultatifs (mutuelles, institutions de prévoyance et de retraite supplémentaire) et aux prestations relatives à un risque de protection sociale délivrées par des organismes sans but lucratif. Ces comptes visent, en effet, à décrire l'ensemble des opérations contribuant à la couverture des risques sociaux auxquels les ménages sont exposés (santé, vieillesse-survie, maternité-famille, emploi, logement, pauvreté-exclusion sociale), en considérant l'ensemble des régimes ou organismes ayant pour mission d'en assurer la charge dans un cadre de solidarité sociale. Ils n'intègrent pas en revanche les prestations versées par les assureurs privés, ni bien sûr les dépenses afférentes à ces risques laissées à la charge des ménages. Le champ de ces comptes est à ce titre différent de celui des comptes de la santé.

Les évaluations détaillées des prestations par risques sont fondées sur les données disponibles des régimes de protection sociale lors de l'élaboration des comptes nationaux publiés en mai 2008, le total des prestations par régime étant calé sur ces comptes (provisoires pour l'année 2007). Ces données provisoires peuvent dès lors s'écarter de celles présentées à la Commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre 2008.

Les données (provisoires) sur les effectifs de bénéficiaires des différentes prestations sont issues de tableaux communiqués par les organismes de sécurité sociale et d'assurance chômage. Dans le cas des effectifs de bénéficiaires des prestations UNEDIC, des données infra-annuelles sont disponibles, ce qui permet de calculer des effectifs moyens annuels. S'agissant des bénéficiaires des prestations familiales, de l'allocation pour adultes handicapés (AAH) et de l'allocation d'éducation spéciale (AES), seuls sont disponibles les effectifs au 31 décembre de chaque année, ce qui rend fragile la comparaison avec l'évolution en moyenne des masses financières correspondantes. À l'exception de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA, données DREES), les effectifs des bénéficiaires des prestations vieillesse-survie n'étaient pas encore disponibles pour l'ensemble des régimes en 2007.

246,9 milliards d'euros, soit 44,9% de l'ensemble des prestations de protection sociale (graphique 2) et 13,1% du PIB. Elles augmentent de 5,5%, soit un rythme identique à celui de 2006 (+5,6%) qui marquait une nette accélération par rapport aux évolutions observées depuis le début de la décennie (+4,6% en moyenne entre 2000 et 2005). Cette progression dynamique s'explique par celle des pensions de retraite de droit direct (+5,7% en 2007 après +5,5% en 2006), qui constituent les quatre cinquièmes de l'ensemble. Au régime général, les départs en retraite ont ainsi progressé de 7,1% (après +11,1% en 2006) pour atteindre environ 762 000. En 2007 comme en 2006, ces fortes croissances s'expliquent par l'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations du « baby-boom », mais aussi par le succès persistant du dispositif de retraite anticipée pour carrières longues : en 2007, le nombre de départs dans ce dispositif progresse encore de +8,4% pour s'établir à 116 800 personnes supplémentaires, soit un cumul de près de 455 000 personnes depuis sa création.

Une première estimation portant sur les bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse – principale allocation composant le « minimum vieillesse » – permet d'évaluer leur nombre à 588 000 au 31 décembre 2007 (France entière), après 598 500 fin 2006. Cette diminution confirme la tendance de longue période à la baisse des effectifs du minimum vieillesse, à la faveur de la maturation des régimes de retraite. Parmi ces 588 000 personnes, 32 000 bénéficient de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), qui remplace rétroactivement le minimum vieillesse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, avec des règles globalement comparables<sup>3</sup>.

Les pensions de réversion progressent quant à elles de +4,4%, après +6,2% en 2006 ; cette croissance toujours soutenue s'explique par les effets de la réforme des pensions de réversion entrée en vigueur en 2005, avec notamment l'abaissement de l'âge permettant de bénéficier d'une pension de droit dérivé de 55 ans à 52 ans à partir de la mi-2006, puis 51 ans à partir de la mi-2007.

Les dépenses au titre de la prise en charge des personnes âgées dépendantes ont atteint 4,7 milliards d'euros en 2007, en progression de 8,7% par rapport à 2006. En leur sein, les dépenses concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élèvent à 4,6 milliards en 2006, en progression de 8,9% sur un an. Cette hausse traduit la poursuite de la montée en charge de cette prestation créée en 2002. La progression du nombre de bénéficiaires reste en effet soutenue, quoiqu'en ralentissement<sup>4</sup> : au 31 décembre 2007, on dénombrait 1 078 000 bénéficiaires (France métropolitaine et DOM), soit une progression de 5% en glissement, contre +8% en 2006.

### Léger ralentissement de la croissance des prestations du risque maternité-famille

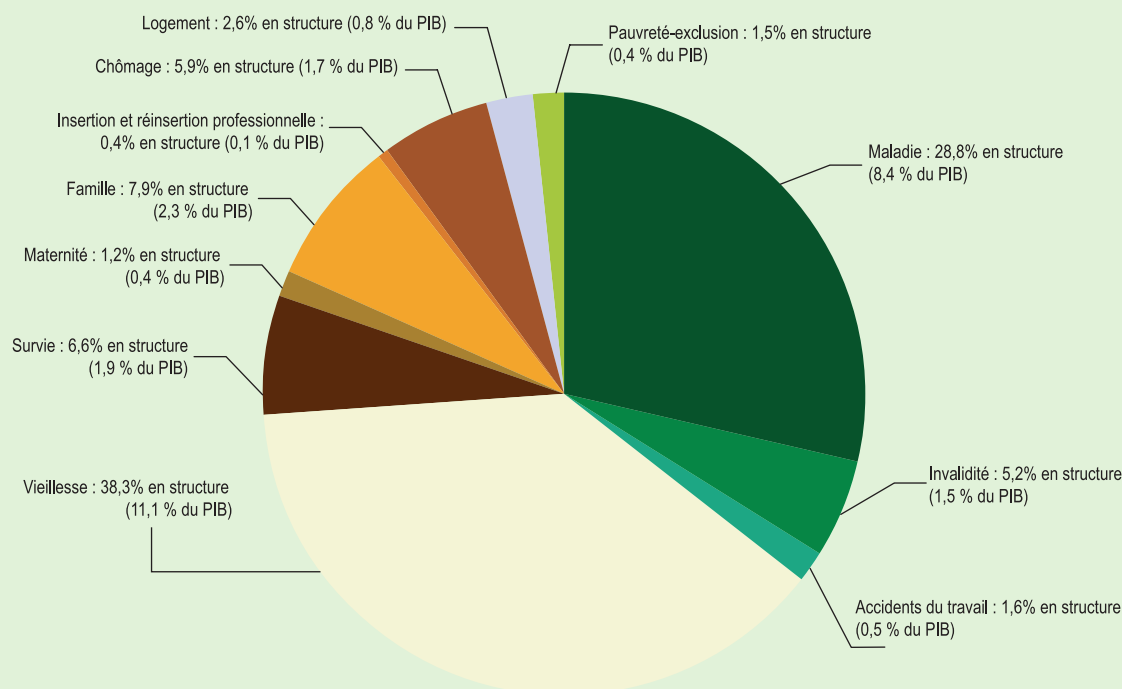
En 2007, l'ensemble des prestations relatives au risque maternité-famille s'élève à 50,3 milliards, en progression de +3,7% en euros courants après +4,5% en 2006 (tableau 1). Ce ralentissement est plus sensible pour les prestations maternité (6,7 milliards

3. Pour bénéficier de l'ASPA, il faut toutefois résider régulièrement en France, alors que les résidents à l'étranger pouvaient percevoir l'allocation de base du minimum vieillesse.

4. Espagnol Ph., 2008, « L'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap au 31 décembre 2007 », *Études et Résultats*, DREES, n° 637, mai.

## GRAPHIQUE 2

### Répartition par risque des prestations de protection sociale en 2007 (en % du PIB et en structure)



Sources • DREES, Comptes de la protection sociale.



d'euros), dont la croissance retrouve un rythme modéré (+2,1 % après +6,6 % en 2006). En particulier, les indemnités journalières liées à la maternité progressent de seulement +1,7 % après +4,5 % en 2006. Ce ralentissement s'explique notamment par le recul des naissances observé en 2007 (-1,6 % soit 816 500 naissances en 2007, contre 830 300 en 2006), même si la natalité en France reste très dynamique depuis 2004. La croissance des prestations liées au risque famille (43,6 milliards d'euros en 2007) est en revanche proche de celle de 2006 (+3,9 % en euros courants après +4,1 %). Si les allocations familiales progressent à un rythme proche de celui de 2006, la croissance des autres prestations familiales ralentit (+3,6 % en 2007 après +4,8 %), en particulier les aides à la garde d'enfants (AGED, AFEAMA et complément mode de garde de la PAJE : +4,4 % en 2007 après +8,6 % en 2006); ce ralentissement est lié à la fin de la montée en charge de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Les montants versés au titre de l'allocation de parent isolé (API), minimum social sous conditions de ressources destiné aux familles monoparentales, stagnent en 2007 (+0,6 % après +9,5 % en 2006); les effectifs de bénéficiaires chutent pour la première fois de -5,6 % après une hausse moyenne de 4 % par an depuis 2000. En effet, l'allocation de soutien familial (ASF), autre allocation à destination des familles monoparentales, est accordée prioritairement à l'API depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 (50 % des bénéficiaires de l'API perçoivent désormais l'ASF, contre 38 % l'année précédente). Enfin, les prestations d'action sociale et d'aide sociale sont, quant à elles, en accélération (+8,3 % après +6,4 % en 2006).

### Les prestations liées au chômage et à la perte d'emploi toujours en baisse

Les prestations liées au chômage et à la perte d'emploi sont les plus sensibles à la conjoncture économique. Stabilisé autour de 9,3 % de fin 2003 jusqu'au deuxième trimestre 2006, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) a amorcé un repli pour atteindre 7,9 % au quatrième trimestre 2007 (métropole et

DOM<sup>5</sup>). Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 a fortement diminué en 2007 (-9,4 % en glissement annuel). L'effectif total des demandeurs d'emploi potentiellement indemnisables (DEFM de catégories 1 à 3 et 6 à 8 et les dispensés de recherche d'emploi) se réduit aussi fortement (-8,4 % en glissement annuel).

Dans ce contexte, pour la seconde année consécutive, les prestations liées à l'emploi ont nettement diminué en 2007, de -6,3 % en euros courants et -8,2 % en termes réels. Le nombre de chômeurs indemnisés s'est réduit de -6,7 % en moyenne annuelle, après -7,5 % en 2006 (données France métropolitaine, graphique 4). En leur sein, les indemnités de chômage, qui atteignent 23,7 milliards d'euros, sont versées par deux régimes<sup>6</sup> : l'assurance chômage, gérée et financée par les partenaires sociaux (UNEDIC et ASSEDIC), et le régime de solidarité, qui relève de l'État. Les indemnités versées par le régime d'assurance se réduisent de 6,9 % en valeur, après -8,0 % en 2006. Ces évolutions s'expliquent par l'amélioration du marché du travail puisque la proportion de demandeurs d'emplois indemnisés par ce régime, autre paramètre influant sur l'évolution des presta-

tions d'assurance chômage, est quant à elle restée stable depuis 2006. Au total, le nombre de chômeurs indemnisés par le régime d'assurance a diminué en 2007 de 6,9 % en glissement annuel, et de 8,3 % en moyenne annuelle.

Les indemnités versées par le régime de solidarité suivent, quant à elles, l'évolution du chômage avec un décalage d'environ deux ans. Ainsi, après une forte progression en 2005 et 2006, leur croissance ralentit nettement en 2007 (+1,6 % en valeur après +5,7 % en 2006). Le nombre total de personnes indemnisées par le régime de solidarité a en effet fortement diminué en 2007 (-8,9 % en glissement annuel). En leur sein, le nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), principale prestation de ce régime, a diminué de -12,1 % en glissement annuel, pour atteindre 323 500 allocataires. En revanche, le nombre de bénéficiaires de l'allocation équivalent retraite (AER) progresse toujours fortement (+14,3 %), marquant toutefois un net ralentissement par rapport à 2006 (+44,5 %).

Les dépenses de préretraites atteignent quant à elles 2,2 milliards d'euros en 2007, soit une diminution

5. Sources INSEE, Informations rapides, n° 237, septembre 2008.

6. Les salariés privés d'emploi peuvent bénéficier de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) versée par les ASSEDIC lorsqu'ils totalisent une durée minimale d'affiliation et de contribution antérieure à la perte de leur emploi. On parle dans ce cas de « régime d'assurance ». Ce régime verse des prestations pendant une durée limitée au-delà de laquelle les demandeurs d'emploi peuvent, sous certaines conditions, basculer dans le « régime de solidarité » qui verse trois allocations : l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation équivalent retraite (AER) et l'allocation d'insertion (AI).

GRAPHIQUE 3

### Taux de croissance des prestations de protection sociale en valeur (euros courants)



Sources • DREES, Comptes de la protection sociale.

de -13,8% en valeur par rapport à 2006. Elles sont en baisse tendancielle depuis plusieurs années, notamment du fait de l'extinction progressive de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE) dont l'accès a été fermé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. En dehors des préretraites, les autres prestations liées au chômage sont essentiellement des indemnités de licenciement et de perte d'emploi (versées par les régimes directs d'employeurs), celles-ci s'élèvent au total à 5,6 milliards d'euros en 2007.

Enfin, les montants versés au titre de l'insertion et de la réinsertion professionnelle augmentent légèrement (2,0 milliards d'euros en 2007 après 1,9 milliard en 2006). Ils sont constitués notamment des indemnités de formation versées par l'UNEDIC, en particulier l'allocation de retour à l'emploi formation (ARE formation) qui s'est substituée en 2001 à l'allocation de formation reclassement (AFR). Depuis 2005, le montant des indemnités de formation versées par l'UNEDIC est en nette diminution (-8,3% en 2007 après -11,4% en 2006 et -8,1% en 2005), en lien avec la diminution sensible du nombre d'entrées en for-

mation observée depuis 2005. Les stages de formation financés par l'État sont en revanche en progression.

### Net ralentissement des prestations liées au logement et au risque pauvreté-exclusion

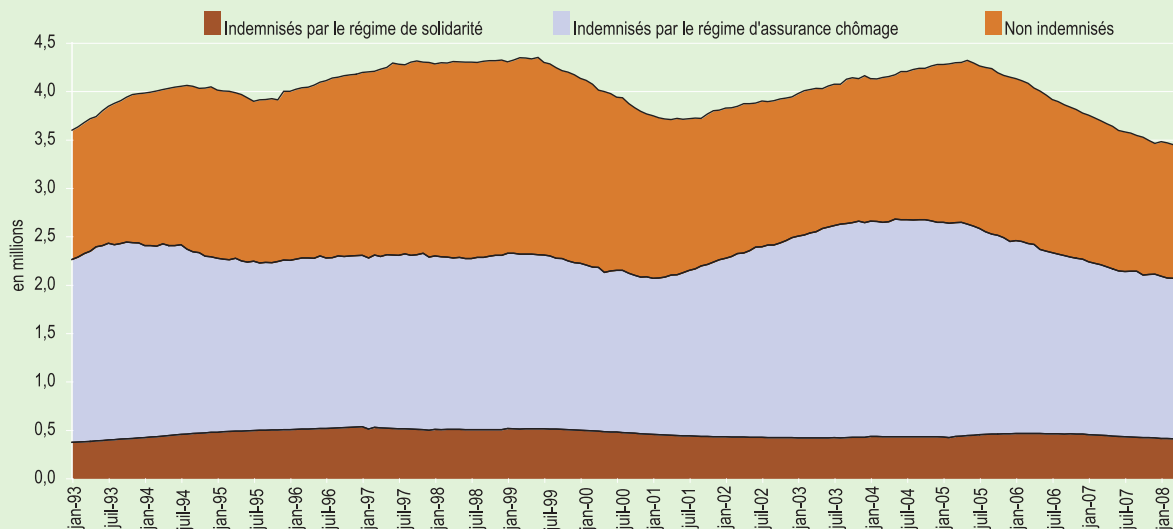
L'ensemble des prestations logement est stable en valeur en 2007, à un niveau de 14,2 milliards d'euros, soit une diminution de -1,4% en termes réels. Après une année 2006 sans revalorisations, mais qui avait vu l'effet en année pleine de la revalorisation de septembre 2005, les barèmes ont connu une revalorisation de 2,8% au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le montant moyen des prestations logement diminue en raison de l'abaissement du seuil de non-versement, passé de 24 euros à 15 euros. Le nombre total de bénéficiaires d'allocations logement connaît une inflexion à la hausse en 2007 de +0,7%, soit 45 000 bénéficiaires de plus qu'en 2006, faisant suite à une tendance à la baisse depuis 1999. Cette augmentation est due en grande partie à l'abaissement déjà énoncé du seuil de non-versement (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007), qui entraîne une augmentation du nombre de bénéficiaires de plus faibles montants de prestations. La croissance du nombre d'allocataires en 2007 est plus importante pour l'ALF (+1,3%) que pour l'APL (+0,5%) et l'ALS (+0,4%). En effet, le nombre de bénéficiaires de l'APL est tiré à la baisse du fait de la disparition progressive des prêts conventionnés, remplacés par les prêts à taux zéro qui ouvrent droit à l'ALF et non à l'APL.

Enfin, la croissance des prestations liées au risque pauvreté-exclusion sociale a fortement ralenti en 2007 (+0,4% en euros courants, après +6,6% par an en moyenne entre 2002 et 2006) et s'élève à 8,4 milliards d'euros en 2007. Ces prestations sont entièrement sous conditions de ressources et sont constituées aux trois quarts par le revenu minimum d'insertion (RMI), au titre duquel 6,4 milliards d'euros ont été versés. Les autres prestations correspondent à des secours accordés en majorité par les régimes d'intervention sociale des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), c'est-à-dire par le secteur associatif, ainsi qu'à une fraction très réduite de la prime pour l'emploi<sup>7</sup>.

7. Conformément aux règles de la comptabilité nationale, il s'agit des montants de la prime pour l'emploi effectivement versés sous forme de prestation, lorsque le montant de cette prime excède le montant cumulé de l'impôt sur le revenu, de la CSG et de la CRDS payé par le foyer. La majeure partie de la prime pour l'emploi, prenant la forme d'une réduction d'impôts, n'est en revanche pas considérée comme une prestation sociale.

## GRAPHIQUE 4

### Évolution du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés et non indemnisés (données corrigées de variations saisonnières)



Note : les demandeurs d'emploi non indemnisés considérés sur ce graphique correspondent à la différence entre le « potentiel indemnisable » de demandeurs d'emploi, soit les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) des catégories 1 à 3 et 6 à 8 ainsi que les dispensés de recherche d'emploi (DRE), et des demandeurs d'emploi indemnisés par les régimes d'assurance et de solidarité.

Champ • France métropolitaine.  
Sources • UNEDIC.

Le ralentissement des prestations afférentes au risque pauvreté-exclusion sociale s'explique par la diminution des montants versés au titre du RMI après plusieurs années de hausse importante (-2,0% en 2007, après +7,3% par an en moyenne entre 2002 et 2006). En effet, alors que le barème du RMI a été revalorisé de 1,8% en janvier 2007, les effectifs d'allocataires payés au titre du RMI ont fortement diminué en 2007 (-8,1% en glissement annuel soit 101 200 allocataires de moins) pour s'établir en fin d'année à 1 155 300 personnes (données corrigées des variations saisonnières, métropole et DOM, champ CAF). Cette diminution confirme la tendance à la baisse

qui avait été amorcée en 2006. Elle s'explique par l'amélioration du marché du travail depuis la mi-2005, mais aussi par la réforme du dispositif d'intéressement à la reprise d'activité suite à la loi du 23 mars 2006, relative au retour à l'emploi et sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de minima sociaux : cette réforme implique notamment pour certains bénéficiaires une sortie plus précoce du paiement du RMI vers un système de primes forfaitaires mensuelles. Par ailleurs, les dispositifs d'aide à l'emploi mis en place depuis 2004 pour les allocataires de minima sociaux, continuent leur progression en 2007, bien que leurs effectifs se stabilisent depuis la mi-

2007. Ainsi, au 31 décembre 2007, 13 000 allocataires ayant un droit ouvert au RMI, qu'ils soient ou non effectivement payés à ce titre, bénéficient d'un contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (dispositif entré en vigueur en 2004) et 66 000 d'un contrat d'avenir (entré en vigueur en 2005), contre respectivement 10 000 et 55 000 un an auparavant.

Parallèlement, depuis la mi-2007, le revenu de solidarité active (RSA), nouvelle prestation amenée à se substituer au RMI et à l'API à partir de 2009, est expérimenté dans certains départements ; il est cependant encore trop tôt pour voir son impact dans les montants versés au titre de 2007. ■

## ■ ENCADRÉ 2

### Risques et prestations

Les prestations santé regroupent les prestations liées à la maladie, à l'invalidité et aux accidents du travail. Le poste le plus important de ces dépenses correspond au remboursement partiel ou intégral des soins de santé des ménages. La prise en charge des soins de santé par la Sécurité sociale dans le secteur public hospitalier, au moyen de la dotation globale hospitalière, constitue une composante de ces soins en tant que prestation de services sociaux.

À côté des pensions de droits directs (risque vieillesse) ou dérivés (risque survie), les prestations classées dans le risque vieillesse-survie incluent des avantages non contributifs et des aides accordées dans le cadre de l'action sociale développée par les différents régimes. La création en 2002 de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), remplaçant la prestation spécifique dépendance (PSD), a élargi le périmètre de ce risque.

Au sein des prestations du risque maternité-famille, celles versées au titre de la maternité sont essentiellement composées des indemnités journalières maternité, de l'allocation pour jeune enfant (APJE) courte (intégrée depuis 2004 à la prestation d'accueil du jeune enfant, PAJE) et les remboursements de soins de santé liés à la maternité. Les prestations versées au titre de la famille incluent, à côté des prestations familiales au sens strict, des interventions qui entrent dans le cadre de l'action sociale familiale.

Au sein du risque emploi, le risque chômage regroupe toutes les prestations versées à des personnes privées d'emploi qui ne remplissent pas les conditions normales de droit à la retraite et dont la cessation d'activité n'est pas considérée comme définitive. Parallèlement aux prestations liées à l'indemnisation du chômage, le risque chômage comprend également les préretraites. Le risque insertion et réinsertion professionnelle correspond à la recherche et à l'adaptation à un nouvel emploi et aux versements compensant la perte de salaire due à l'absence de travail pour cause de formation professionnelle.

Les prestations logement comprennent principalement les allocations de logement et accessoirement des prestations extralégales des régimes spéciaux. Il existe trois allocations de logement destinées à assurer une couverture partielle des frais de logement : l'allocation de logement à caractère familial (ALF), l'allocation de logement à caractère social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL). Elles sont toutes les trois attribuées sous condition de ressources aux locataires et aux accédants à la propriété qui occupent un logement répondant à des normes minimales de salubrité et de peuplement.

La prise en charge de l'exclusion sociale par le revenu minimum d'insertion (RMI) constitue l'essentiel du risque pauvreté, qui comprend aussi l'action des organismes associatifs qui œuvrent dans ce domaine.

## ■ Pour en savoir plus

- FENINA A., GEFFROY Y., DUEE M., 2008, « Les comptes nationaux de la santé en 2007 », *Études et Résultats*, DREES, n° 655, septembre.
- BOURGEOIS A., HENNION M., 2008, « Comptes de la protection sociale en 2007 », *Études et Résultats*, DREES, n° 666, octobre.
- BOURGEOIS A., DUÉE M., HENNION M., LEBOURG N., LEVREY P., ZAIDMAN C., à paraître, « Comptes de la protection sociale en 2007 », *Document de travail, Série statistiques*, DREES.